



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pénurie de vaccins contre la grippe

Question écrite n° 33437

Texte de la question

Mme Élodie Jacquier-Laforge interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la pénurie de vaccin antigrippal. La campagne de vaccination a débuté le 13 octobre 2020, avec environ 16 millions de vaccins commandés, mais de nombreuses pharmacies sont déjà en rupture de stock sur tout le territoire national. Les Français sont venus se faire vacciner en nombre et la pénurie commence à se faire sentir. De nombreuses personnes fragiles ou du personnel médical ne pourront donc certainement pas pouvoir se faire vacciner. La couverture vaccinale du public à risque recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est de 75 % ; *a priori* ce chiffre ne pourra être atteint faute de vaccins suffisants. Par ailleurs, pour les personnes ne disposant pas de bon de vaccination, il leur faudrait attendre deux mois avant de pouvoir être vaccinées. Alors que ce vaccin doit être un acteur majeur de la lutte contre la pandémie de covid-19 et qu'il permet d'éviter des cas graves de grippe chez les personnes les plus fragiles, il est primordial que la population puisse y avoir accès. Elle lui demande ce que va faire le Gouvernement afin de trouver une solution à cette situation.

Texte de la réponse

Le contexte particulier lié à la pandémie de la Covid-19 invite à être particulièrement vigilant sur la vaccination contre la grippe, car elle est un axe majeur de notre stratégie, d'autant plus que les populations à risque de forme sévère sont sensiblement les mêmes pour ces deux affections. La campagne de vaccination contre la grippe a été lancée le 13 octobre 2020, et son démarrage a été beaucoup plus rapide que les années précédentes. Le calendrier de livraison des doses de vaccins précommandés, augmenté de plus de 30% de doses par rapport à l'année précédente, a été resserré, permettant aux officines de ville de bénéficier de la totalité des vaccins commandés. Un suivi territorial des délivrances réalisées par les officines a été mis en place en lien avec l'Ordre national des pharmaciens afin de suivre la situation et améliorer la répartition des livraisons sur le territoire national lorsque cela était nécessaire. Tenant compte de ce contexte exceptionnel, l'Etat s'est doté pour la première fois d'un stock de plus de 2 millions de doses de vaccins antigrippaux. Les premières doses de vaccins disponibles du stock de l'Etat étaient destinées aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur, ayant des besoins complémentaires pour achever la vaccination de leurs résidents, et pour augmenter la couverture vaccinale des professionnels à leur contact. Par la suite, les professionnels des établissements de santé ont été priorités. Enfin, les livraisons complémentaires en pharmacie d'officine ont permis de renforcer la couverture vaccinale des personnes cibles. L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent de rigueur pour l'ensemble de la population car ils permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe.

Données clés

Auteur : [Mme Élodie Jacquier-Laforge](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33437

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7432

Réponse publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4423